

# Communautés de pratique

Appel à propositions pour une communauté de pratique  
en *Transport maritime durable et intelligent*



© Kimson Doan

Dernière mise à jour : 29 octobre 2025

# COMMUNAUTÉS DE PRATIQUE

---

*« Les communautés de pratique (CdP) sont des groupes de personnes qui se rassemblent afin de partager et d'apprendre les uns des autres, face à face ou virtuellement. Ils sont tenus ensemble par un intérêt commun dans un champ de savoir et sont conduits par un désir et un besoin de partager des problèmes, des expériences, des modèles, des outils et les meilleures pratiques. Les membres de la communauté approfondissent leurs connaissances en interagissant sur une base continue et à long terme, ils développent ensemble de bonnes pratiques. » (Wenger et al. 2002)*

## CONTEXTE

Le Réseau Québec maritime (RQM) reconnaît depuis sa création en 2016 l'importance fondamentale que joue le partage intersectoriel de savoir et de savoir-faire dans le développement de l'intelligence collective au profit du développement durable du Québec maritime. Ainsi, le RQM souhaite, avec ce nouveau programme, contribuer à l'identification, la création, l'animation et la mobilisation de communautés de pratiques dans le secteur maritime au Québec. Plus spécifiquement, le RQM souhaite :

1. permettre aux acteurs et actrices de mieux répondre aux appels lancés par le Réseau, les agences de financement, les gouvernements ou l'industrie ;
2. faire porter à une communauté plus large la responsabilité d'assurer un maillage intersectoriel ;
3. mettre la relève du secteur maritime en contact avec différents milieux afin de renforcer la qualité de leur formation et de créer des opportunités d'emploi ; et
4. permettre aux gouvernements, aux décideurs et aux acteurs et actrices de la société civile de mieux mobiliser les expertises pouvant les aider à réaliser leurs mandats.

Les CdP sont par définition des lieux d'apprentissage et leur efficacité est liée au niveau d'activité et d'interaction, à l'engagement mutuel et à la satisfaction des membres. Or, cette efficacité ne peut être atteinte que si les conditions qui la facilitent sont bien en place ([INSPQ 2018](#)). En 2023, le RQM a identifié trois thèmes prioritaires pour initier le programme des communautés de pratique, qui ont mobilisé une communauté diversifiée à travers le Québec :

1. **Politiques publiques et maritimité**
2. **Transport maritime durable et intelligent**
3. **Gestion des risques côtiers**

Ces thématiques ont été identifiées par la direction thématique et le comité de gestion du RQM qui sont témoins privilégiés des activités du réseau. Le présent document a été conçu pour informer et guider la structuration et la mise en place des CdP du RQM. Il s'inspire grandement du [guide de bonnes pratiques et de mise en place](#) produit par le réseau de centres d'excellence MEOPAR, qui a lancé et accompagné 11 CdP pancanadiennes au cours des 10 dernières années.

## STRUCTURE ET GOUVERNANCE

Les CdP soutenues par le RQM seront dirigées par un **comité d'orientation**, soutenues par une **coordination** et accompagnées par la **direction thématique** (DT), siégeant au comité de gestion du RQM (Figure 1). Le centre administratif du RQM apportera son soutien, par exemple, lors du lancement de nouvelles CdP, du développement de leur gouvernance ou dans le cadre d'activités. Chaque CdP devra avoir une ou plusieurs personnes de la DT désignées comme responsables de rapporter les activités de leur communauté auprès du **comité de gestion du RQM**. Le comité d'orientation sera chargé de la gestion et de l'orientation des activités de la CdP. Cela comprendra généralement l'élaboration de plans de travail et de réseautage, le maintien d'une coordination efficace et suffisante, la gestion du budget et des partenariats, et la réalisation et l'évaluation du rapport d'activité annuel en collaboration avec le centre administratif du RQM. Il devra compter idéalement entre 5 et 8 personnes qui veilleront à recruter des **membres**, à rédiger la proposition initiale et à guider le développement de la CdP. La **coordination** assurera le soutien administratif des activités de la CdP et coordonnera l'élaboration du rapport annuel. Il est attendu que les CdP prennent appui sur des organisations et/ou des initiatives existantes afin d'assurer leur ancrage et leur pérennité financière au-delà du soutien du RQM.

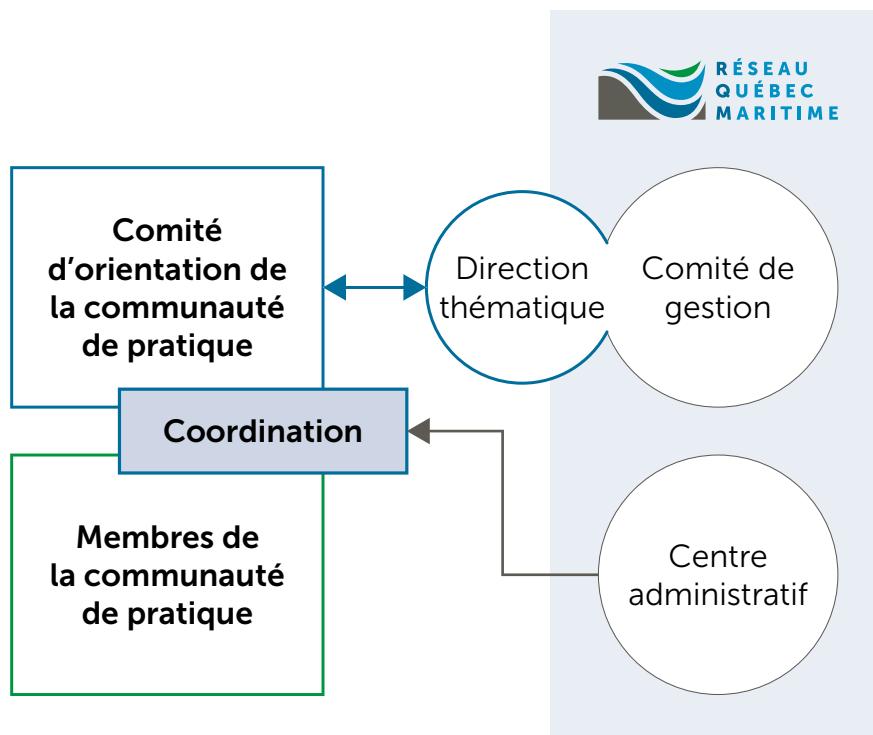


Figure 1. Structure et gouvernance d'une communauté de pratique du RQM.

## MISE EN PLACE ET PROCESSUS D'APPLICATION

Après deux ans d'activités, la **Communauté de pratique en Transport maritime durable et intelligent** est en appel à propositions pour relancer ses activités et identifier une nouvelle équipe porteuse du projet. Pour en savoir plus sur les activités passées de cette CdP, nous vous invitons à [consulter leur page web](#). L'équipe sortante s'assurera de faire une transition harmonieuse avec la nouvelle équipe.

## LES TERMES DE RÉFÉRENCE DOIVENT INCLURE

- Structure de gouvernance incluant les rôles et responsabilités ainsi qu'une liste des membres du comité d'orientation ;
- Définition du domaine d'application ou du sujet de la communauté de pratique ;
- Description du but, des objectifs et de la portée, en s'assurant qu'ils sont en adéquation avec la mission du RQM ;
- Plan d'activités à long terme, incluant un plan de diffusion issu d'une stratégie de communication ;
- Liste de livrables attendus à long terme ;
- Liste des partenaires ou usagers qui seront ciblés ainsi qu'un plan de mobilisation ouvert et inclusif ;
- Budget incluant les contributions en espèces et en nature des partenaires ;
- Indicateurs attendus à l'issue de la première, la troisième et la cinquième année :
  - évolution du membership,
  - nombre et qualité des rencontres et activités tenues,
  - diversité des secteurs d'activités,
  - contributions à la thématique.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU SOUTIEN PAR LE RQM

Le RQM peut soutenir des CdP de plusieurs façons. Le centre administratif peut offrir du soutien logistique et en matière de communications, notamment lors de la mise en place initiale ou de l'organisation de réunions, d'événements ou d'ateliers. Le RQM peut également octroyer des fonds pour le démarrage et l'animation de la CdP, que ce soit pour la coordination, la mise en place d'une plateforme virtuelle ou l'organisation d'activités. Le financement se fait sur une base annuelle et peut être reconduit sur décision du comité de gestion, selon les conditions suivantes : le programme des CdP du RQM existe toujours ; une nouvelle demande est déposée ; la CdP démontre son bon fonctionnement ; et le niveau de financement disponible le permet.

Pour être éligible, le dossier de candidature doit répondre aux critères suivants :

- la personne responsable de la communauté de pratique doit être dûment affiliée à un membre régulier du RQM ;
- 40 % des membres du comité d'orientation doivent être dûment affiliée à un membre régulier du RQM ;
- le formulaire doit justifier chacun des termes de référence énumérés ci-dessus.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

Un rapport d'activités devra être remis annuellement au RQM par le comité d'orientation de la CdP, afin de faire état des avancements aux membres du Réseau et à son comité de direction. Ce rapport devra contenir minimalement les informations suivantes :

- la liste des membres du comité d'orientation et de tout changement dans le leadership ;
- la liste des membres ou participants et participantes aux activités de la CdP ;
- un résumé des activités de la CdP ;
- un résumé des principales réalisations en lien avec les objectifs ;
- un rapport des avancées stratégiques de la CdP en matière de :
  - formation et mentorat,
  - partage et mobilisation intersectoriels des connaissances et du savoir-faire,
  - identification de forces, faiblesses, opportunités ou de menaces pour la CdP,
  - nouveaux savoirs ou nouvelles pratiques pertinentes pour les décideurs,
  - niveau d'engagement des parties prenantes ;
- des états financiers incluant les contributions en espèces et en nature ;
- un plan d'activité pour la prochaine année à fournir avec les demandes de financement au RQM.

## INFORMATIONS À RETENIR

Soutien financier maximum : **15 000 \$**

Date limite de dépôt des propositions : **5 décembre 2025**

Propositions à soumettre en ligne via [ce formulaire](#).

## RÉFÉRENCES

Wenger, E., R. McDermott and W. Snyder (2002) *Cultivating communities of practice: a guide to managing knowledge*, Harvard Business School Press.

INSPQ (2018) [La communauté de pratique un outil pertinent : résumé des connaissances adaptées au contexte de la santé publique](#), consulté le 20 février 2023.